

### Lésions précancéreuses

La plupart des personnes atteintes d'une infection anale due au virus du papillome humain (VPH) ne développera pas de cancer anal.

Certaines études suggèrent que les personnes atteintes du VPH anal (voir *InfoVIHTal #40 'Verrues génitales (VPH)'*) dont le comptage des cellules CD4 est en dessous de 200 cellules/mm<sup>3</sup> ont un plus grand risque de développer des cellules anormales au niveau de l'anus. Certaines souches du VPH semblent avoir une plus grande tendance à provoquer le cancer génital que d'autres, mais la plus grande partie des hommes homosexuels VIH positifs sont infectés par plusieurs souches du VPH, y compris celles à haut risque et à bas risque.

Avant que ne se développe le cancer, les cellules de l'anus subiront beaucoup de changements tout au long de nombreuses années et des lésions précancéreuses appelées néoplasies intra épithéliales anales (NIA) peuvent se développer. Les NIA sont classées par NIA I, NIA II et NIA III, suivant leur stade de développement.

### Suivi

Si l'on réalise fréquemment des bilans de santé sexuelle comportant des examens de l'anus et du rectum (appelé examen proctologique), les lésions et les verrues anales, pourront être détectées prématurément. Il n'existe pas de rapport entre les verrues anales visibles et le cancer anal. Les souches du VPH qui causent le cancer anal ne se développent pas sous forme de verrue. Elles peuvent cependant causer des lésions. Il est recommandé d'effectuer régulièrement des bilans de santé de l'anus même si vous ne pratiquez pas de relations anales de forme réceptive ou même si vous utilisez toujours des préservatifs. Certaines études effectuées ont décrit des cas d'hommes et de femmes ayant des verrues anales sans avoir jamais eu de relations de sexe anal ou les ayant toujours pratiquées avec un préservatif. Cela peut être dû à une transmission du VPH par contact.

Si vous remarquez des symptômes anormaux au niveau de l'anus ou du rectum, il est fortement conseillé d'en faire part à votre médecin.

Certains médecins spécialistes du VIH évaluent actuellement les bilans de santé réguliers des personnes atteintes de VPH anal, à la recherche de cellules précancéreuses. Ce type de reconnaissance implique l'utilisation d'un test très similaire au frottis de Papanicolaou (PAP), employé pour détecter les cellules précancéreuses au niveau du col de l'utérus (Voir *InfoVIHTal #50 Cancer du col de l'utérus*). Les cellules sont obtenues à partir de la membrane anale (ce qui peut être un peu gênant) et sont examinées pour observer des signes d'anormalité. Les PAP anaux ne sont pas fiables à 100%. On peut examiner l'anus de façon plus détaillée en utilisant une technique instrumentale appelée anoscopie. Lors du procédé, de petits échantillons de tissu anal peuvent être éliminés, biopsiés et examinés au microscope pour observer les changements potentiellement cancéreux des cellules.

### Traitement

Souvent le système immunitaire élimine avec succès l'infection par le VPH. Le traitement anti-VIH peut rétablir le système immunitaire et améliorer sa capacité à surmonter les infections, parmi celles-ci le VPH. La thérapie antirétrovirale n'a cependant aucun effet direct sur ce virus et on a décrit des cas de cancer anal chez des personnes avec des bons comptages de CD4 et une charge virale indétectable.

L'imiquimod est un agent topique utilisé pour le traitement des verrues génitales et périanales causées par le virus du papillome humain.

Souvent le cancer anal est traité de forme agressive avec une combinaison de chimiothérapie et de radiothérapie, et le taux de guérison est d'environ 60%. Le traitement a cependant d'importants effets secondaires.

On peut employer la chirurgie pour éliminer les cellules précancéreuses et cancéreuses de l'anus. Cependant, dans de nombreux cas ces cellules peuvent apparaître de nouveau.

N'oubliez pas que le cancer anal est peu fréquent même chez les personnes atteintes d'une infection anale par VPH. Il est conseillé de traiter toute lésion potentiellement cancéreuse dès sa détection, et de consulter aussi votre médecin en cas de doute à ce sujet.